

La VILLE de DURBUY dans son CADRE HISTORIQUE

par Fernand PIROTTE, avec la collaboration de Joseph BERNARD

A. La Terre et Seigneurie de Durbuy (aperçu)

Avant de parler du statut de Durbuy, de sa gestion et de la vie de ses habitants, il convient de situer la ville dans la Terre et Seigneurie de Durbuy et de retracer à grands traits, dans ce cadre, les étapes principales de son histoire.

Notre propos n'est pas de traiter, dans ce chapitre, de l'organisation politique et administrative de la Terre de Durbuy par le détail, mais comme son histoire et celle de la ville s'associent intimement, nous ferons une analyse sommaire du statut de la Seigneurie au XVI^e siècle.

Le territoire le plus ancien et le plus stable de la Terre de Durbuy, c'est Durbuy, ville et franchise, et les quatre cours ou bans de Barvaux¹, de Grandménil, de Wéris et de la Sarte².

Autour de ce noyau qui constitue le «domaine», se sont groupées et ont formé avec lui la Terre et Prévôté de Durbuy, les seigneuries foncières de Bomal, Verlaine, Houmart, My, Ville, Férot (vicomté), Izier, Ozo³, Villers-Sainte-Gertrude⁴, Harre, Noiremont, Grimbierville, Grimbièmont, Fissenne, puis Enneilles, Petite-Somme et Rianwé⁵ et enfin Ramezée (créée en 1537 environ) et Blier (créée en 1612).

(Voir la carte en page 2.)

Du début du XV^e siècle à 1756, sauf de 1609 à 1628 sous les Archiducs, la Terre de Durbuy est une seigneurie engagée à prix d'argent par le souverain à un seigneur hautain. Celui-ci jouit des revenus de la Terre selon des modalités convenues, mais doit, à la demande du souverain, rompre le contrat; la somme qu'il a versée lors de l'engagement lui est alors remboursée.

Le seigneur engagiste est seigneur hautain de Durbuy, des quatre cours ou bans et des seigneuries foncières. Il exerce dans celles-ci des droits qui varient selon les accords pris avec elles. Il a toujours celui d'exécuter le criminel qui doit lui être livré, car il a partout la haute justice, les seigneurs fonciers n'ayant dans leur ressort que la moyenne et la basse justice. Dans les quatre cours où il lève la dime et des redevances diverses et où les habitants lui doivent les communs services, il exerce la haute, la moyenne et la basse justice.

Les rapports du seigneur hautain avec Durbuy, ville et franchise, sont différents: définis par le Record de 1520 dont nous parlerons, ils ont évolué au XVII^e siècle surtout.

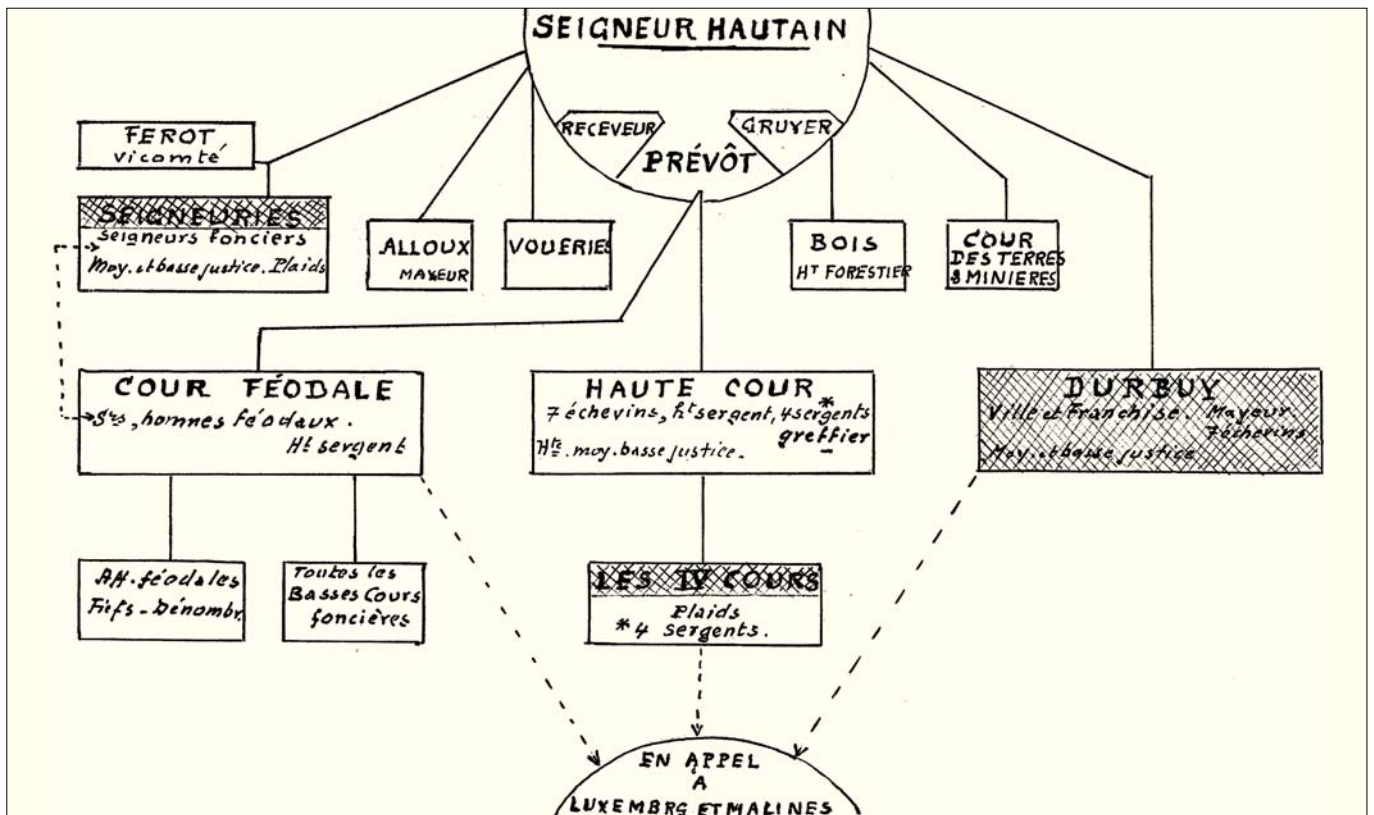
L'appareil administratif siège à

Durbuy. Il se compose essentiellement du prévôt, du receveur du domaine et du gruyer ou intendant des bois. Il y a deux cours de justice présidées par le prévôt: la Haute Cour et la Cour Féodale. La première a connaissance de toutes actions réelles et personnelles, civiles et criminelles dans les quatre bans; on va en appel de ses décisions devant le Conseil de Luxembourg, puis devant la Cour de Malines, tandis que la Chambre des Comptes de Bruxelles contrôle la gestion financière de la seigneurie.

La Cour féodale sauvegarde et régit les biens féodaux et les fiefs; elle instruit et juge les procès qui s'y rapportent ou opposent les fiefés entre eux. C'est devant elles que viennent les affaires qui n'ont pas été tranchées par les cours basses foncières nombreuses dans la région et dont la juridiction est uniquement de fonds et royes, c'est-à-dire de biens-fonds et de labour.

La loi, c'est la Coutume que confirment, précisent ou interprètent des records, mais ce sont aussi les édits et ordonnances provinciales ou centrales.

Ces rouages administratifs que nous résumons dans le tableau ci-dessous, resteront en place, en principe, jusqu'à la fin de l'ancien régime⁶.



Resteront aussi en place les catégories sociales que le régime féodal et la coutume avaient établies. Schématiquement, elles sont les suivantes :

A. Exempts des redevances : 1. Les 18 *seigneurs fonciers* et les *gentilshommes* qui ont prêté le serment de fidélité au roi et au seigneur hautain. 2. Les *ecclesiastiques*⁷.

B. Exempts des communs services, mais soumis à certaines obligations, les *fiéffés* dont le nombre s'est accru⁸.

C. Les *bourgeois* de Durbuy et les 12 *francs bourgeois* dont nous parlerons.

D. Les *manants* ou roturiers astreints aux communs services.

Ces derniers, qui constituent la grande majorité de la population, sont groupés, sur le plan du village ou du hameau, en communautés plus ou moins importantes, allant de quelques foyers à 120 à Barvaux. Leur vie est définie par divers facteurs : le territoire qu'elles occupent, la propriété en commun des biens gérés par elles, l'exploitation du sol réglementée par elles,

la herde et son parcours, la répartition des communs services dus par le village ou le hameau, l'entretien de l'église ou de la chapelle et du moulin banal, le paiement de l'aide ou des contributions imposés à la communauté, les droits d'usage, etc. En cas de dénombrement, si chaque chef de ménage rédige sa table, la communauté, entité reconnue par la coutume, rédige la sienne au nom de tous ses membres.

Théoriquement, ces catégories sociales subsisteront jusqu'à la révolution française, mais la terminologie médiévale ne rend plus compte des réalités du XVIII^e siècle. Si elle vient encore à point pour couvrir des abus, elle ne trompe plus personne sur les changements sociaux qui se sont opérés ou qui sont en train de mûrir.

La Terre de Durbuy a une superficie approximative de 30.000 hectares dont un tiers de terres labourables, un tiers de bois, un tiers de terres incultes.

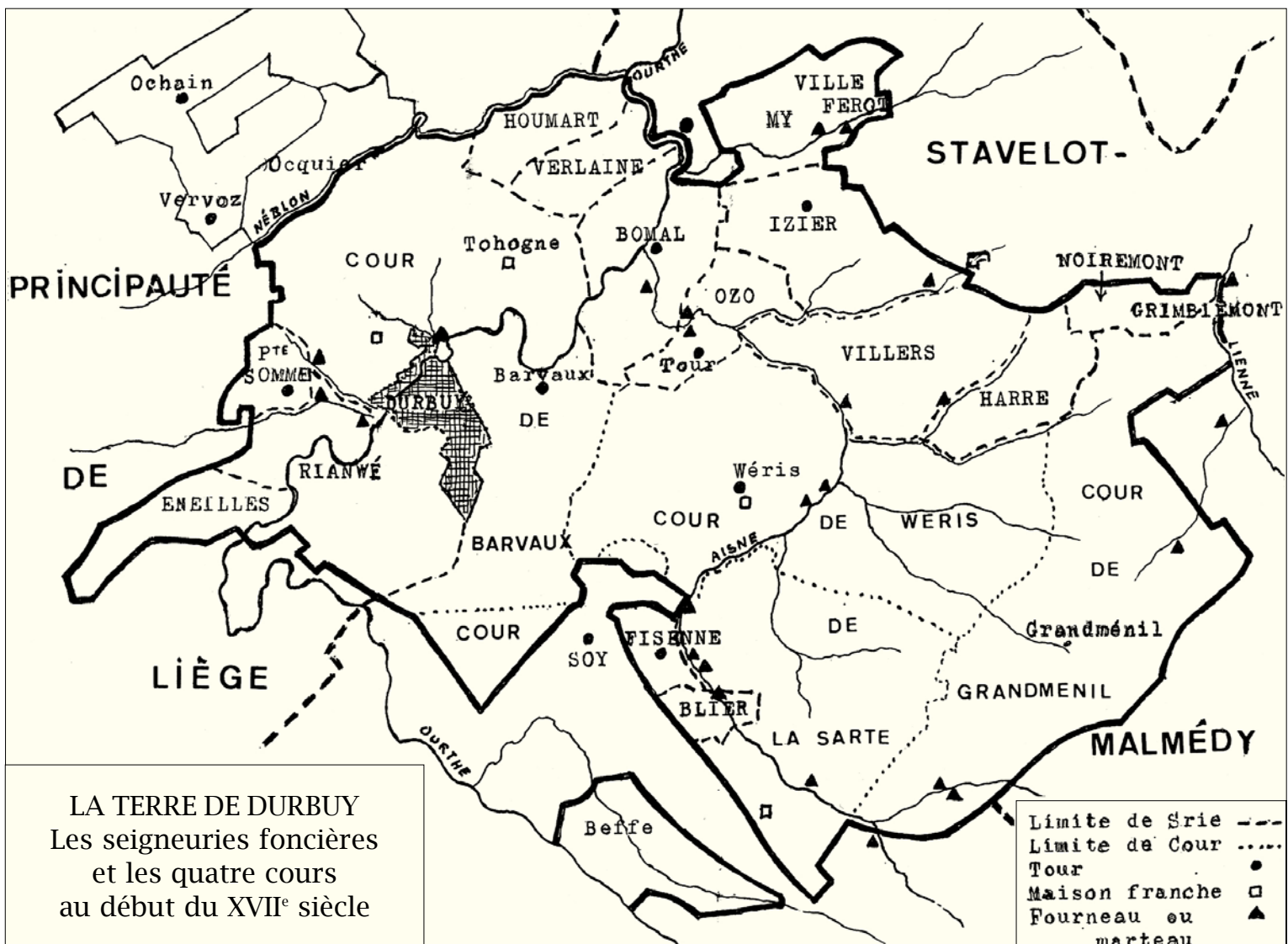
Durbuy : 450 ha. env. ; Ban de

Barvaux : 6.000 ha. ; Ban de Wéris : 5.000 ha. ; Ban de La Sarte : 4.500 ha. ; Ban de Grandménil : 4.500 ha. ; Seigneuries foncières : 9.000 hectares.

La population s'élève au début du XVII^e siècle à 4.800 habitants environ dans les 4 cours ou bans, 375 à Durbuy, 3.200 dans les seigneuries foncières, soit 8.400 habitants environ, 28 par km² ; elle subit de fortes pertes à partir de 1636 et en 1766, date du dénombrement de Marie-Thérèse⁹, elle avait à peine retrouvé son volume de 1620.

Telle est l'esquisse de l'organisation administrative et sociale qu'il nous a paru nécessaire de soumettre au lecteur avant d'aborder l'histoire brève de la Terre de Durbuy.

Nous reportons sur la carte ci-jointe : 1^o les 4 cours ou bans, 2^o les seigneuries foncières, 3^o les tours organisées pour la défense, 4^o les sièges de l'industrie minière et métallurgique jusqu'à sa disparition en 1630 environ.



B. Les étapes principales de l'histoire de Durbuy

Jusqu'au début du XVI^e siècle, le sort de Durbuy fut intimement lié à celui de son château.

L'expansion de la métallurgie et du commerce qui marqua le XVI^e et le début du XVII^e siècle dans la Terre de Durbuy, valut à la ville ses meilleures années; de Charles-Quint aux Archiducs Albert et Isabelle.

Au XVII^e siècle, elle connut, comme tout le pays, une suite impressionnante de malheurs, mais elle vit aussi s'installer dans ses murs le couvent des Récollets, puis celui des Récollectines qui lui confèrent un caractère particulier et l'occupation française marqua les années 1680-1698.

Enfin, de 1714 à 1795, la période autrichienne fut pour Durbuy celle de l'isolement progressif dans sa cuvette bien qu'il restât le centre administratif de la seigneurie.

Nous allons tenter de caractériser ces trois étapes de son histoire.

1. 1500-1636: le siècle de la métallurgie

On sait que dès le XIV^e siècle, la Terre de Durbuy a une industrie métallurgique dont il est impossible d'évaluer l'importance et les archives nous font totalement défaut de 1400 à 1477¹⁰. Mais il est certain que, lorsque Charles le Téméraire ruine les établissements métallurgiques de Franchimont, les fourneaux et les forges de la Terre de Durbuy ont une activité, considérable pour l'époque, qui vient compenser le chômage de Franchimont.

A la même époque, les manants des 4 cours, sentant le moment venu de se libérer, menacent de quitter la seigneurie, comme certains l'ont déjà fait, si le seigneur engagiste n'abolit pas une «taille de grasse chair» qui leur est particulièrement pénible et ils obtiennent satisfaction en 1478¹¹. Certains d'entre eux connaissent d'ailleurs encore la condition servile: elle ne disparaîtra que peu à peu de la Terre de Durbuy au cours des 25 premières années du XVI^e siècle¹².

Alors que s'estompent les événements de 1485 et 1490 pendant lesquels avaient été délogés de Durbuy les de la Marck, qui en avaient fait un repaire, la vie économique et sociale de la région s'améliore et, vers 1520, s'ouvre une période de 50 années de paix et de prospérité relative.

Il faut attendre l'arrivée du Duc d'Albe pour que les incursions et réquisitions menacent le pays. Le Duc

d'Albe, puis Requesens disparus, Don Juan s'enferme dans la position fortifiée de Namur et avant sa victoire de Gembloux, en 1578, un camp installé près de Bomal pour les troupes de Sa Majesté procède à de nombreuses réquisitions¹³. Enfin la chute de Maestricht en 1579 porte un coup au commerce liégeois et par là-même à la Terre de Durbuy qui trouvait déjà à Liège son débouché naturel.

La ville de Durbuy échappe paradoxalement au danger de ces incursions militaires et ce n'est qu'en 1590-1595 qu'elle est réellement menacée lors du passage des troupes de Henri IV qui gagnent Huy, mais on est alors à la veille de la paix de Vervins et l'arrivée des Archiducs va ramener le calme que prolongera jusqu'en 1621 la Trêve de 12 ans.

Ainsi donc, malgré une situation internationale parfois critique et une crise nationale grave, Durbuy reste pendant plus d'un siècle en marge des conflits et sa forteresse n'a pas à intervenir.

Cette période est, sans contredit, la meilleure de l'histoire de la ville. L'industrie métallurgique, particulièrement florissante de 1520 à 1570, déploie jusqu'en 1630 environ, date de sa disparition quasi totale, une belle activité sur les affluents de l'Ourthe: à Petite-Somme, à Ferot, Nivarlet, Roche à Frêne, Mormont, Blier et La Fosse. Durbuy, qui a son installation métallurgique de 1555 à 1575, est alors le centre où se retrouvent, à l'occasion d'enchères ou de procès, gentils-hommes, apprentis-industriels de la région, financiers et commerçants liégeois, fondeurs venus de Franchimont, Liège, Aywaille, etc., marchands et acheteurs de bois¹⁴.

Le travail dans les bois, les minières et les forges et l'arrivée d'étrangers plus évolués ont permis aux manants de s'initier à de nouveaux modes de travail et de production et nombre d'entre eux, sur la base d'entreprises familiales, ont acquis une certaine aisance qui leur a permis d'acheter des terres, du bétail et même d'exploiter une petite affaire.

C'est alors que les bourgeois de Durbuy ont la vie la plus active et la plus prospère de leur histoire sous l'ancien régime: les dépenses que viennent faire dans leurs murs les étrangers et les paysans aisés enrichissent certains commerçants et artisans et permettent aux autres de vivre plus largement. Si la ville fait de moins en moins figure de bourg privilégié où on venait au siècle passé «respirer l'air de la liberté», ses bourgeois s'intéressent de près aux affaires communales et restent fiers de

leurs privilèges. Pendant ce siècle de la métallurgie, la cité est la première à profiter de la prospérité de la région en sa qualité de centre administratif d'une seigneurie et prévôté dont les institutions rénovées se stabilisent et s'harmonisent malgré des survivances médiévales qui, au siècle suivant, freineront considérablement tout progrès social.

La paix aidant, nobles et roturiers prennent une part active à la gestion de la Terre de Durbuy. Les seigneuries foncières, la Ville et les quatre bans sont bien représentés au collège des prévôt, échevins, greffiers et commis et les assises de la Cour féodale sont bien suivies.

Les manants ont acquis le sens de la revendication; conscients de leurs droits, ils ne se font pas faute d'en user à tel point que le seigneur hautain ne les heurte jamais de front. On les trouve dans ce que nous appellerions des commissions chargées d'interpréter la Coutume et de rédiger des records sur les bois, les minières, les droits d'usage, etc. Beaucoup d'entre eux entrent dans la catégorie des fiefés dont le nombre s'accroît. Ils viennent régulièrement prendre part aux plaids généraux des quatre cours qui, depuis 1576, se tiennent toujours à Durbuy et certains d'entre eux figurent parmi les adjudicataires aux enchères variées qui se font dans la ville. Ils se sentent solidaires de tous ceux qui assurent, dans les entreprises métallurgiques, forestières et commerciales, l'essor et la prospérité de la région.

La fin de cette période faste de l'histoire de la Terre de Durbuy est cependant marquée par un conflit particulièrement grave: l'affaire des Bois du Pays. En un mot, il s'agit de l'exercice de ces droits d'usage dans la forêt qui apportent, depuis toujours, à l'ensemble de la population des ressources essentielles en matière de bois de chauffage, de construction, d'instruments agraires, de glandée, d'essartage. Quand le seigneur hautain et l'administration centrale, qui a besoin d'argent, contesteront ces droits et que, vers les années 1590, sera décrétée une coupe extraordinaire des bois, une lutte sévère s'engagera et de longs procès s'ensuivront sous les Archiducs; leur issue consacra, en 1617, la défaite des manants.

Si l'on ajoute à cela la disparition quasi totale de la métallurgie vers 1630, on comprendra la gravité de la situation à la veille d'événements pénibles comme la peste de 1636 et la guerre contre la France.

Jusque là, le jeu des institutions

donne satisfaction à une population en plein essor; il est cependant faussé du jour où les Archiducs confient la gestion de la Terre de Durbuy pour leur profit à Nicolas de Blier à qui ils donnent les pleins pouvoirs de prévôt, receveur et gruyer et à qui ils permettent de s'entourer de créatures à son service.

Sur le plan religieux, la population de la Terre de Durbuy confirme au XVI^e siècle son unité que n'entame pas l'hérésie. On voit se multiplier les églises que réclament les gens du pays; elles s'érigent grâce aux largesses de ceux d'entre eux qui ont réussi dans la métallurgie et le commerce, qu'ils soient nobles ou roturiers. Les prêtres des nouvelles paroisses sont des enfants du pays qui ne font pas figure de privilégiés.

2. 1632-1714: le siècle de l'angoisse

Une fois rompue la Trêve de 12 Ans, la menace que font peser les Hollandais sur la Terre de Durbuy se précise, mais c'est en 1632 que les événements prennent pour Durbuy une tournure dramatique.

La prise de Maestricht, bastion espagnol, par Frédéric-Henri de Nassau, le 22 août de cette année 1632, bientôt suivie de la chute de Limbourg et Dalhem, ouvre le territoire aux incursions hollandaises et marque le début de ce chasse-croisé de troupes étrangères que va connaître le Luxembourg jusqu'à la fin du siècle.

Dès 1633, les manants du nord de la Terre de Durbuy, de My à Harre, sont soumis aux exactions des envahisseurs et sommés de payer une «sauvegarde» à laquelle ils sont impuissants à se soustraire.

En 1635, commencent les hostilités entre la France et l'Espagne; les Français qui gagnent Huy infligent, le 20 mai, aux Avins, une sévère défaite au prince Thomas de Savoie. Pressés d'opérer leur jonction avec les Hollandais, ils ne font cependant que passer dans la Terre de Durbuy, mais, l'année suivante, ce sont les armées de Piccolomini et du Duc de Lorraine qui y séjournent et y laissent un triste souvenir.

La peste survient en 1636 avec les conséquences que l'on sait.

Jusqu'en 1645, les Hollandais écrasent les gens du pays de contributions, réquisitionnent et pillent. En 1643 et 1644, les troupes impériales réapparaissent pour s'installer dans le pays et on trouve pendant plus de six mois à Durbuy une garnison croate que doivent entretenir les habitants des

environs et dont le colonel est logé chez «la mère Monet».

Il faut lire les déclarations des communautés¹⁵ et la requête «des pauvres ruynés de la Terre de Durbuy et du Comté de Salme»¹⁶ pour se rendre compte de leur désarroi, de leur détresse et des sacrifices qu'exigent d'eux les négociateurs du traité de Munster.

L'affolement a été tel qu'on a parfois déserté la Terre de Durbuy pour se réfugier au pays neutre de Liège ou de Stavelot. Le bétail a été enlevé par les Hollandais, les paysans réquisitionnés en 1643 n'ont pas pu faire la moisson, les adversaires se sont disputé les hommes susceptibles de porter les armes, etc...

Le désastre est évident. Des documents de 1645 et 1656¹⁷ montrent que de 389 ménages qui comptaient en 1632 une quinzaine de communautés, il n'en reste que 127, le tiers, alors qu'un certain nombre d'émigrés ont déjà pu réintégrer leurs foyers. De plus, une bonne partie de la terre a passé aux mains des forains de Liège ou de Stavelot qui ont échappé au cataclysme.

Il suffit enfin de parcourir les registres des Revenus Domaniaux pour s'apercevoir que, de 1636 à 1650, les marchés et les ventes aux enchères de Durbuy sont désertés, que les coupes de bois ne se vendent plus, que des terres situées sur les hauteurs de Durbuy ne se louent plus et que les dettes de guerre sont la préoccupation première d'une population qui désespère de voir venir la paix.

La signature du traité de Munster en 1648 ranime à peine les espoirs de la population. La note à payer est lourde et la cherté des vivres est exceptionnelle de 1648 à 1652; 1653 est une année d'une fertilité remarquable et les prix baissent¹⁸; 1657 est encore une bonne année¹⁹, mais en 1662-1663, on vendra le muid d'épeautre noir et germé 672 sous au lieu de 160 en 1661 sur le marché de Durbuy²⁰.

Il est vrai que dans l'entre-temps, en 1659, a été signé le traité des Pyrénées et la paix avec la France suscite l'optimisme. Le 16 mars 1660, est arrivée à Durbuy une ordonnance de Luxembourg: il faut que soit rendue «notoire et manifeste» la paix avec la France et que soient rendues «des grâces publiques à la divine bonté avecq les démonstrations de joye y appartenantes»²¹.

On croit donc à la paix comme le montrent quelques faits significatifs. Cette année-là, Jean de Heyd, échevin de la ville, n'a pas hésité à ouvrir une

brèche dans la muraille de la ville pour introduire une chaudière dans sa brassine et il se justifie en invoquant «la paix tant du côté de France que de la Hollande».

A La Roche, comme à Durbuy, on est fatigué d'avoir à s'occuper de l'entretien des fortifications auxquelles on ne croit plus et les bourgeois de La Roche interrogent, à ce sujet, ceux de Durbuy qui leur répondent par écrit que rempart et murailles appartiennent à Sa Majesté et que les bourgeois n'ont à s'en occuper qu'en cas d'urgence²². Enfin, c'est sans difficulté que la même année 1662, les Récollectines obtiennent l'autorisation de reculer les murailles de la ville pour agrandir leur propriété et d'y ouvrir un «postis»²³. Les Durbuysiens ont d'ailleurs introduit auprès du Roi la demande d'autorisation de construire le couvent et, optimistes, ils font valoir l'utilité d'une institution susceptible d'instruire leurs filles sur place, la possibilité de gérer la somme laissée par le fondateur, de «donner grand gain et prouffict aux marchands, artisans et aultres subjects ruynés par les guerres» et d'embellir la ville²⁴.

En 1665, il y a même un projet de restauration du château et on y travaille.

Mais à peine ces travaux sont-ils terminés et le couvent construit que la situation internationale se complique: Philippe IV meurt le 17 septembre 1665 et la guerre de Dévolution commence.

La situation est grave en 1667: le 30 mai, le Prince de Chimay ordonne de Luxembourg la mobilisation des gens de la Terre de Durbuy; les seigneurs fonciers et les sujets ont à se munir de bonnes armes pour défendre les châteaux, les «maisons de deffense» et les passages de l'Ourthe, le prévôt de Cassal doit les rassembler²⁵.

Pendant 30 ans, les exigences des uns et des autres vont se manifester et rares seront les périodes d'accalmie.

Dès le 18 octobre 1667, Louis XIV taxe à 252 pistoles par an «les villages de la Terre et Prévôté de la Ville et Chasteau de Durbuy»²⁶. Le paiement se fait à Thionville. Le 27 janvier 1668, c'est au tour du Prince de Chimay d'imposer, au nom du Marquis de Castel Rodrigo, une contribution de 12.000 florins à la province²⁷ et, le 7 février, une levée d'esleus dont 30 de Durbuy²⁸. Le 28 avril, de Luxembourg, on fixe les redevances pour «contribuer à la subsistance des compagnies du Colonel de Beaumont»²⁹.

Situation paradoxale: on voit Warnard de la Tour, échevin de

Durbuy, quitter la ville occupée par les Espagnols pour aller payer à Thionville aux Français, un supplément de contributions³⁰!

La fausse paix d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668 n'arrange rien et en 1672; c'est l'attaque foudroyante de Louis XIV et l'invasion des Provinces Unies. Durbuy est dès lors impliqué dans le conflit et, en 1673, il est durement soumis aux contributions de la France alors qu'on n'a pas fini de rembourser les sommes empruntées en 1649 pour payer les dettes de guerre aux Hollandais³¹.

Louis XIV traverse le pays pour aller assiéger Maestricht qu'il enlève le 2 juillet et, l'année suivante, alors que Condé vient de battre, le 11 août, le prince d'Orange sur la Sambre, Durbuy se prépare fiévreusement à la défense: on fait boucher et maçonner le «postis» qu'on avait autorisé les religieuses à ouvrir dans l'enceinte³², on construit des guérites aux ponts, on organise le guet et la garde³³.

La ville vit dans l'angoisse: elle s'attend à une attaque sans savoir d'où elle peut venir tant le théâtre des opérations est mouvant. Mais ce qui vient d'abord ce sont les réquisitions des Espagnols comme des Français³⁴. Rançonné par les Français, Durbuy est sévèrement surveillé par les Espagnols: le 10 février 1675, par ordre du Comte J. Ch. Christian de Landas, on dresse un état minutieux des grains découverts chez les particuliers et le rationnement des habitants est organisé. Du 16 février au 24 avril, note le greffier, c'est dans des dépôts constitués à cet effet que les habitants se procurent les rations de seigle, épeautre, avoine, pois et faves «pour manger et semer et pour bolenger»³⁵.

Le 27 avril, 600 à 700 dragons venus de Liège et de Maestricht font, aux dires d'un témoin, un raid sur Durbuy occupé par une garnison espagnole, pillent et brûlent quelques maisons et repartent³⁶. «Les soldats de notre Roy avec Noël Hendrik, bourgeois de la ville, se sont vaillamment opposés à ces agresseurs», écrit le greffier de la ville³⁷, mais le 29 avril, les bourgeois sont sommés de se présenter en armes à la première alarme³⁸.

En juillet, Huy et Dinant sont aux mains des Français et le chemin de Namur est dangereux, annoncent les échevins Beaury et La Rive³⁹.

C'est alors que, de Luxembourg, Villa Hermosa, qui n'est plus en état d'occuper et de défendre Durbuy, ordonne de faire sauter les fortifications. L'ordre est du 6 août 1675 et, selon le témoin cité, les 10, 11 et 12

août, la démolition commence⁴⁰.

La destruction de toutes les fortifications ne se fait pas dans l'immédiat; on procède à certaines démolitions en 1675, car à cette date, l'église paroissiale qui se trouve au pied du château entre deux tours est en ruine⁴¹ et on se sert des pierres «provenant de la ruine des murailles du château»⁴². Mais il ne s'agit alors que d'une partie des fortifications puisque le 1^{er} juillet 1677, après un passage des Français⁴³, les bourgeois de Durbuy sont dès 6 heures du matin au travail avec des pelles et des pioches pour débayer les rues de la ville encombrées des ruines de la «démolition du château» qui empêchent le charroi. Le 7 juillet, après un répit de quelques jours, ils achèvent le travail dans la rue principale qui va du grand pont au petit pont⁴⁴.

Les travaux de démolition se sont donc faits en deux fois: les tours d'abord ont été abattues, puis les murailles sur le rocher qui domine la ville.

Ces quelques années se passent ainsi dans l'attente d'événements redoutables.

Les bourgeois vendent des biens communaux pour faire face aux contributions de guerre⁴⁵ et les prix augmentent⁴⁶.

La paix de Nimègue du 10 août 1678 amène un apaisement relatif et Maestricht retourne aux Provinces Unies, mais en 1680, Louis XIV engage une nouvelle offensive et la Chambre de Metz décrète l'annexion par la France de Virton et de St-Mard et, en 1681, celle du comté de Chiny. La menace se précise pour Durbuy, une garnison française l'occupe et, en novembre 1680, la ville loge le marquis de Torcy (il s'agit sans doute du frère ou du neveu du grand Colbert), elle doit aménager «en la maison du Chesne» un bâtiment pour y mettre à l'abri le carrosse de Madame de Torcy⁴⁷ et bientôt c'est le siège de La Roche (1681) auquel, selon les mœurs des nobles français, la marquise a dû assister.

Les Français sont à La Roche pour 16 ans et le 26 avril 1683, la Comtesse de Grobendoncq relève la seigneurie de Durbuy devant la Chambre royale de Metz; le 2 novembre 1686, son fils Charles-Hubert la relèvera devant le roi de France⁴⁸.

Il ne reste plus dans le Luxembourg qu'une ville libre, Luxembourg, où est bloqué le Prince de Chimay.

Peu après sa chute (4 juin 1684), parvient à Durbuy la déclaration du 14 août selon laquelle les officiers de la

place doivent continuer leurs fonctions et rendre la justice aux habitants de la Ville et Duché de Luxembourg et de Chiny comme avant la reddition de la ville: les appels se feront dorénavant non plus à Malines, mais à la Cour et Parlement de Metz⁴⁹.

A partir du 1^{er} novembre 1684, Durbuy doit stipendier deux dragons et fournir régulièrement trois rations de fourrages⁵⁰; en revanche, l'administration française alloue un subside de 1.000 livres pour réparer l'église et autorise les habitants à vendre le regain «du petit pré» pour faire refondre les cloches⁵¹.

A La Roche, les Français font démolir les anciens appartements du château, mais ils construisent des souterrains et des casernes⁵². A Durbuy, Boufflers qui avait ordonné en juillet de fortifier le château, le fait démolir en octobre et le 30 de ce mois, le capitaine français Courville incendie ce qui, sur le rocher de la citadelle, subsiste des habitations du Comte de Grobendoncq.

C'est cet événement que rappelle l'abbé Stasquin dans le chronogramme suivant: penVltiMa oCtobrIs arX DVrbVtenSis Vsta fVit⁵³.

Les dettes et les contributions de guerre sont le cauchemar des gens de Durbuy de 1648 à 1698. Durbuy, notamment, vend à maintes reprises des biens communaux et «les revenus du Domaine ont été cy devant confisqués par droit de guerre de la France», dit le receveur Jean Germain quand, après le traité de Rijkswijk de 1697, il soumet au seigneur, pour la première fois depuis longtemps, un compte annuel: celui de 1698⁵⁴.

La vie chère et les réquisitions sont favorables à la fraude: on en relève quelques cas probants⁵⁵, la plupart restant inconnus; périodiquement, il faut fixer le prix des vivres⁵⁶ et les droits de passage contrarient le commerce⁵⁷.

Chevaucher, fourrager, rançonner, réquisitionner et souvent piller et brûler, est la façon ordinaire de faire, dans la zone tampon qu'est notre pays entre les adversaires, cette drôle de guerre qui a duré 25 ans⁵⁸. La complicité tacite des belligérants leur permet de vivre aux dépens de la population qui paraît s'en accommoder comme d'un mal nécessaire, car il est curieux de noter que jamais dans les décisions prises par ses plaids généraux, elle n'exprime une opinion sur les adversaires qui la pressurent à tour de rôle. Dans un seul cas, nous remarquons l'opposition courageuse d'un Martini qui, aux

plais généraux, refuse une contribution réclamée par les Français alors que la communauté entière a décidé de l'accepter⁵⁹. Pourvu que continuent de fonctionner leurs institutions grâce auxquelles ils croient en un redressement possible, les Durbuysiens ne résistent aux oppresseurs que par le silence et l'astuce. C'est devenu leur seconde nature.

Certains d'entre eux, des réalistes, trouvent un expédient dans la vie militaire et ils rejoignent l'une ou l'autre armée selon les conditions qui leur sont faites, en dehors de toute considération «patriotique».

Mathias Loncin est major au service de son Altesse de Liège, Antoine-Hyacinthe Loncin sert les Français⁶⁰. Evrard de My est au régiment du Prince de Bade, son frère Antoine-Ignace est cornette au service du Roi et leur beau-frère Antoine Vigneron est au régiment du Marquis de Torcy au service de la France⁶¹. De trois Sparmont, l'un est capitaine dans un régiment allemand, Joseph au service de la France et Jacques est «visiteur des comptoirs du Roy en la province»⁶². Voilà parmi d'autres quelques exemples de ce réalisme.

De 1698 à 1714 (traité de Radstadt), vient une accalmie marquée toutefois par des années funestes : en 1699, la cherté est exceptionnelle ; en 1709, le dégel provoque une stérilité telle qu'on ne trouve ni épeautre, ni seigle sur le marché de Durbuy⁶³, que le receveur réduit d'office le montant des redevances en nature⁶⁴ et qu'il est interdit de brasser dans la cour de Barvaux⁶⁵. En 1714, les prix restent élevés.

Il ne se passe cependant rien d'extraordinaire à Durbuy sous Maximilien-Emmanuel. Le premier juin 1711, il déclare avoir pris sous sa protection et sauvegarde les officiers et habitants de la prévôté de Durbuy, leurs familles, domestiques, biens et animaux et interdit les réquisitions, les gens de la Terre de Durbuy ayant payé leur quote-part pour un an⁶⁶.

Ainsi se clôt la période la plus sombre de la Terre de Durbuy.

3. 1714-1795 :

l'isolement de Durbuy

La période autrichienne s'ouvre sur une ère de paix qui va favoriser un lent retour à des conditions de vie plus stables, du moins en ce qui concerne la sécurité des habitants, d'autant plus que l'invasion française de 1744 à 1748 n'atteindra pas le Luxembourg qui échappera à la guerre jusqu'en 1793.

Est-ce à dire que tout va pour le mieux ? Certes non. Les bois, qui sont

en grande partie la propriété du seigneur engagiste et de quelques seigneurs fonciers et gentilshommes, ont souffert et les règlements stricts des droits d'usage sont contraires aux intérêts des manants dont la vie communautaire connaît, de ce fait, une crise grave. La Terre de Durbuy ne peut compter que sur son bétail et son agriculture, mais le sol est ingrat et le manque d'engrais perturbé l'assolement triennal si bien que l'apport de l'agriculture reste limité malgré l'extension de la culture du seigle et l'apparition de la pomme de terre.

De surcroît, le nombre des rentiers du sol, souvent forains, s'est accru pendant les décennies de misère et ils sont exigeants.

Un des faits importants de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e, c'est la formation d'une catégorie sociale peu nombreuse, il est vrai, mais dont le rôle est dominant. Des propriétaires fonciers, marchands et commerçants à leurs débuts, et des prêtres dont le nombre s'est accru, ont acquis et regroupé, à la faveur de la pauvreté générale, beaucoup de terres de manants ruinés⁶⁷.

Habiles à exploiter les traditions et à exciper de titres de noblesse réels ou imaginés, ils ont abusé de privilèges qu'on leur a trop facilement concédés. Ce sont notamment ceux-là que dénonce Marie-Thérèse dans son «Règlement pour la levée des aides et subsides de la Province de Luxembourg et Comté de Chiny» (24 juillet 1752), quand elle dit que «le Clergé et la Noblesse ont continué de jouir tranquillement des exemptions indues qu'ils s'étoient arrogés et que le pauvre peuple, cette portion si précieuse de l'Etat, est demeuré dans l'oppression».

Comme Louis XIV en 1686, l'Impératrice veut faire une place plus juste aux travailleurs des «manufactures» et attirer une population active dans la province qu'on a désertée.

Dans la Terre de Durbuy, il y a quelques tentatives de redressement économique. Ainsi Nicolas Petithan à qui l'autorité centrale accorde le 4 septembre 1753, l'octroi d'une platinerie, l'installe à Bohon non loin de Durbuy⁶⁸ et les frères Wathélet font tourner périodiquement la roue de leur forge à Roche-à-Frêne. Le duc d'Ursel qui, le 12 mai 1756, a obtenu l'autorisation d'ériger à Durbuy un fourneau et une forge pour fondre et battre le fer, renonce à son projet⁶⁹.

Au carrefour des principaux chemins de la région, Barvaux développe sa batellerie ; on y entrepose les marchandises à destination du pays

de Liège et notamment le fer, les écorces et le bois qui est maintenant traité dans maintes scieries de la vallée de l'Aisne.

Mais ces activités ne suffisent pas à créer la prospérité ; elles n'intéressent que quelques familles de bateliers et de charretiers tandis que les manants protestent parce qu'ils ont à maintenir en état les chemins qu'empruntent le charroi des marchands. Car, si chaussées et travaux publics se multiplient dans le pays, ce n'est pas le cas dans le Luxembourg qui aura ses premiers tronçons de routes de Marche à Martelange pendant la période hollandaise⁷⁰.

Dans son Mémoire Additionnel du 7 juin 1765, de Cobenzl écrit à propos de la province de Luxembourg : «...il n'est pas possible de la tirer de la langueur dans laquelle elle gémit. L'agriculture, les arts, le commerce, tout attend l'époque de la réforme sans laquelle on ne peut s'attendre qu'à des faibles effets de tous les efforts qu'on fait pour les augmenter et perfectionner. Les membres de la société qui travaillent à l'enrichir sont les seuls imposés dans cette province sans règle et sans proportion, tandis que ceux qui ne font que consommer les fruits que d'autres font naître, sont exempts des charges ou n'y contribuent qu'autant qu'il leur plaît. Enfin ceux dont l'Etat doit attendre tout le secours sont réduits à la mendicité en faveur de ceux qui ont le privilège d'être inutiles». Et il ajoute : «... plus on tarde à porter un remède efficace aux maux qui affligent la Province, plus son dépérissement augmente et plus de peine aura-t-on à la sauver de la ruine à laquelle elle est entraînée par l'irrégularité des impositions»⁷¹.

Ce même Cobenzl s'acharne à faire dans la seule province de Luxembourg le dénombrement cadastral de 1766 qui doit, du moins l'espère-t-il, lui permettre de réaliser une réforme salubre de ses institutions et de son économie. Peine perdue, on le sait. La Révolution brabançonne elle-même n'éveille guère d'échos dans le Luxembourg.

Quelle est, dans cette conjoncture qui devrait faire l'objet d'une étude particulière, la situation à Durbuy ?

Cette cité, qui doit surtout compter sur le travail de ses commerçants et de ses artisans, vit alors des jours difficiles. Elle est de moins en moins fréquentée par des hommes d'affaires et elle est de plus en plus isolée dans sa cuvette, entre les deux grands chemins qui vont du sud au nord vers Liège par Marche et Terwagne d'une part, par Soy, Barvaux et Aywaille d'autre part. Si elle reste le

centre administratif de la Terre de Durbuy, elle ne voit plus venir à elle que les manants tenus de s'y présenter et leur dénuement est tel qu'ils n'y consentent que peu de dépenses. Seuls les notaires et les gens de loi trouvent en eux une clientèle régulière. Ce sont là des faits que le dénombrement de 1766 met en évidence.

A cette date de 1766, la population de la Terre de Durbuy n'avait pas retrouvé son niveau des années 1630 et celle de ses villages avait évolué différemment, si bien que, par le nombre de ses habitants, Durbuy venait en quatrième place avec Izier.

Barvaux: 122 ménages; Grandhan et Petithan: 82; Wéris-Morville: 67; Izier: 63; Durbuy: 63 non compris les religieux; Heyd: 58.

Quand vint la révolution française, la nouvelle organisation administrative qu'elle entraîna, disloqua définitivement la Terre de Durbuy qui fut rattachée au département de Sambre et Meuse et à celui de l'Ourthe et répartie en cantons.

Ainsi peut-on brosser à larges traits l'histoire de la Terre de Durbuy pendant les trois derniers siècles de l'ancien régime.

Au XVIII^e siècle, son isolement est devenu notoire et il se complique du fait que sa vie sociale est régie par une législation surannée propre à sa qualité de terre engagée, car l'achat de la seigneurie par le duc d'Ursel, le 23 février 1756, ne changera guère son statut malgré les qualités d'administrateurs du duc et de son successeur, Wolfgang-Guillaume, plus accessible aux idées nouvelles.

Placée sous la tutelle d'un seigneur hautain qui l'exploite pour son profit et celui d'une petite minorité de privilégiés, elle est impuissante à développer sa production agricole et forestière grevée par les lourdes charges qui pèsent sur ses habitants. Elle est devenue ni plus ni moins qu'une région de transit.

Dès lors, il n'est pas étonnant qu'elle ait ignoré tout développement culturel et artistique et que, hormis quelques avocats, les rares intellectuels et artisans issus de son terroir aient gagné les villes les plus proches.

Vouée à l'isolement, la ville de Durbuy était désertée, elle s'était habituée à vivre repliée sur elle-même.

¹ La cour de Barvaux s'étendait à l'origine jusqu'à Grandhan, les Enneilles et Petite-Somme.

² La cour de la Sarthe fut créée au XV^e siècle.

Jusqu'à cette époque, il n'y avait que 3 cours: Wéris et la Sarthe n'en faisaient qu'une. Le compte de receveur de 1384, f^o 55 dit: «pour compter les comptes de may et de trois sergens en ces 3 cours» et celui de 1401, f^o 13 v^o: «pour compter le compte de la saint-Remi en se trois court».

³ Ozo, ancienne dépendance de Stavelot-Malmédy, n'eut pas de seigneur foncier: elle relevait de l'Abbé de Stavelot tout en s'inscrivant, en vertu d'un accord, dans la Terre de Durbuy.

⁴ Villers releva des Dames de Nivelles jusqu'au XVII^e siècle; elle n'eut son seigneur foncier que vers 1610. Harre relevait de l'abbaye du Val-St-Lambert.

⁵ Les seigneuries des Enneilles, de Petite-Somme et de Rianwé furent créées au XV^e siècle. Le seigneur de Rianwé tenait en arrière-fief la seigneurie de Soy qui n'était pas comprise dans les limites de la Terre de Durbuy.

⁶ Notons que l'édit de Joseph II du 3 avril 1787 qui ordonnait la suppression de toutes les justices seigneuriales (art. 30) et la désignation de juriconsultes ayant les qualités requises pour exercer la justice (art. 33) n'entra jamais en vigueur.

⁷ A côté des seigneurs, gentilshommes et prêtres pourvus de fiefs, on trouve, relevant de la Cour féodale, des fiefés tels que gardes des eaux, gardes forestiers, sergents, rompeurs de venues, gardes de prisonniers, porteurs de venaison, alleutiers, etc.

⁸ «Faucher, fener et charier les foins des prez appartenant à la seigneurie, item charier ou porter au château de Durbuy les dixmes et terrages et les trescens du moulin; item faire le guet en la ville au dit château; item livrer la force et faire les corvées pour la réparation et fortification du dit château» sont les communs services énumérés dans la «Description» de de Blier en 1626, § 54.

⁹ Voir au sujet de cette estimation de la population, F. PIROTTE, *Aspects de la Vie économique et sociale de la Terre de Durbuy au XVI^e siècle*, Ardenne et Famenne, 37-38 (1967), pp. 88-90.

¹⁰ Ces notes étaient rédigées quand M. Edouard du Chesne eut l'obligeance de nous envoyer de Paris des extraits d'un compte que Jean Kaye rendit à Louis d'Orléans, seigneur engagé de la Terre de Durbuy, pour l'an 1403-1404 (Paris, Arch. Nationales, K. K. 290). Nous y lisons sous la rubrique: Mairie de Durbuy, f^o 130 v^o: «Du grand martel a rscender le fer, pour tout l'an à Noël, 9 gros». Durbuy aurait donc eu à cette date un établissement métallurgique. F^o 136, il est fait mention des forges de Mormont et de Ferot que signalaient déjà les comptes de 1380, 1384 et 1388.

¹¹ L'excellent observateur qu'était Boisot transcrit le texte de l'accord de 1478, en annexe à son Verval de 1538: Durbuy, Gruerie 1538-1794, aux Arch. de St-Hubert.

¹² Le même Boisot relève encore en 1538 la «serve condicion» de deux hommes qu'il cite.

¹³ Voir A.G.R., Ch. des C., n^o 25774, le rapport de Raes Stordeur, échevin, commis à l'intendance du camp.

¹⁴ Voir à ce sujet, F. PIROTTE, *L'industrie métallurgique de la Terre de Durbuy de 1480 à 1625*, B.I.A.L., 1966, pp. 145-210.

¹⁵ Voir notamment 6 déclarations de 1641 de communautés du nord de la Terre de

Durbuy accusées d'avoir versé des contributions à l'ennemi. Il y est question des événements de 1631 à 1640: H.C.Pl. 1641, f^os 286-292 v^o.

¹⁶ Durbuy, Prévôté, Affaires générales 1545-1700, Requête non datée, mais postérieure à 1645, vraisemblablement de 1646, elle concerne les contributions de guerre.

¹⁷ Durbuy, Prévôté, Charges publiques, 1606-1669, à la date de 1644, déclarations de Biron, Tohogne, Septon, Oneux, Longueville, My, Bohon, Palenge et Prévôté, Aff. génér. 1545-1700, les recensements de Barvaux (1645), cour de la Sarthe (1656). Cf. F. PIROTTE, *La Vie économique au XIV^e siècle dans la Terre de Durbuy*, dans Ardenne et Famenne, 40 (1967), pp. 219-222.

¹⁸ V. Fr. R. 1652-1657, f^o 118 v^o.

¹⁹ Ibid. f^o 468 v^o.

²⁰ Durbuy, Revenus domaniaux 1628-1670, f^o 304.

²¹ V. Fr. Pl. 1660, f^o 11.

²² V. Fr. R. 1661-1663, f^o 96.

²³ Ibid. f^os 179-179 v^o.

²⁴ Ibid. f^os 183-188 v^o.

²⁵ Durbuy, Charges publiques 1606-1669 à la date du 30 mai 1667.

²⁶ Durbuy, Charges publiques 1606-1669 à la date du 18 oct. 1667 et du 24 avril 1668.

²⁷ Ibid. à la date.

²⁸ Ibid. à la date: «les villes ne doivent pas être seules à moindre incommodité des bons sujets désia trop foulez de charges diverses».

²⁹ Ibid. à la date: «les villes ne doivent pas être seules à contribuer, les manants participeront à raison de «3 souls par jour et par soldat, 20 pour le capitaine, 10 pour le lieutenant, 8 pour l'alfer, 6 pour le feltwebel, 4 pour les petits officiers».

³⁰ Ibid.

³¹ H.C.O.L. 1672-1676, f^o 49 v^o.

³² V. Fr. R. 1674-1675, f^o 63 v^o.

³³ Ibid. f^os 64 et 79 v^o.

³⁴ Voir notamment H.C. 1672-1676, f^os 137, 138 v^o, 146, 148. Les communautés (Barvaux et Morville notamment) doivent faire de nouveaux emprunts pour payer leurs contributions ou encore, comme Durbuy, vendre des biens communaux.

³⁵ Durbuy, Magistrat 1546-1794 aux dates des 10 et 13 février et 11 mars 1675.

³⁶ Ardenne et Famenne, 4, 1958, p. 165.

³⁷ V. Fr. R. 1674-1677, f^os 82 v^o, 84, 86.

³⁸ Ibid., f^o 82 v^o.

³⁹ Ibid., f^o 95 v^o.

⁴⁰ Cf. note 202.

⁴¹ V. Fr. R. 1674-1677, f^o 107: 11 octobre.

⁴² H.C. 1677-1686, f^os 144 v^o, 145, 146 v^o.

⁴³ V. Fr. R. 1677, f^o 23.

⁴⁴ Ibid., f^o 53.

⁴⁵ V. Fr. R. 1677, f^os 67 v^o, 68 v^o.

⁴⁶ Ibid., f^o 71 v^o.

⁴⁷ V. Fr. R. 1679-1686, f^os 134, 139, 153, 176 v^o.

⁴⁸ A.G.R., Fonds d'Ursel, R. 72 à la date.

⁴⁹ Durbuy, Prévôté, Ordonn. 1602-1794, 4 sept. 1674.

⁵⁰ V. Fr. R. 1679-1686, f^o 34.

⁵¹ Ibid., 325 v^o, 326, 334, 336 v^o.

⁵² DE LEUZE, *o.c.*, pp. 7 et 119.

⁵³ Voir Durbuy, Prévôté, Charges publiques, 1670-1700 à la date; G. KURTH, *o.c.*, p. 383, signale ce chronogramme. Il s'agit bien d'incendie et non de bombardement comme on l'a parfois dit.

⁵⁴ A.G.R. Fonds d'Ursel, L. 808, f° 1.

⁵⁵ Durbuy, Prévôté, Ordonnances 1602-1794 à la date du 11 octobre 1672: contre les accapareurs de denrées qui doivent être centralisées dans les marchés publics; cf. V. Fr. R. 1679-1686, f° 37.

⁵⁶ V. Fr. R. 1686-1693, f° 88, 88 v°.

⁵⁷ V. Fr. R. 1679-1686, f° 49 v°, 50, 69 v°-71, 170 v°.

⁵⁸ Le terrorisme sévit dans tout le pays: à Aywaille, Herve, Malmédy, St-Vith, Liège, Bruxelles.

⁵⁹ V. Fr. R. 1679-1686, f° 311.

⁶⁰ V. Fr. R. 1677, f° 68 v°; H.C. 1699, f° 21; V. Fr. R. 1686-1693, f° 160; V. F. R. 1712-1732, f° 63 v°.

⁶¹ V. Fr. R. 1686-1693, f° 110; V. Fr. R. 1679-1686, f° 281 v°, 338 v°; H.C. 1686-1698.

⁶² V. Fr. 1686-1693, f° 64 v°; f° 162 v°.

⁶³ Ibidem, à la date du 16/4/1699.

⁶⁴ Durbuy, Contrôle du Domaine 1681-1697, f° 120 et 124 v°. C'est alors que viennent à point les pommes de terre qu'on commence à cultiver vers 1710, disent plusieurs témoins au procès des topinambours de 1754.

⁶⁵ Durbuy, Prévôté, Ordonnances 1602-1794, à la date de 1709.

⁶⁶ Ibidem, à la date de 1711.

⁶⁷ Citons, à titre d'exemples, les Marchant, puis Papigny à Wéris, les Le Jeune à Fanzel, Martini à Erpigny et Verlaine, Philippin à Amonines, de Wacquant à Grandhan, Petithan à Borlon et Barvaux, Xhignesse à Tohogne et environs, Halenzy à Grandménil, etc.

⁶⁸ Durbuy, Prévôté, Ordonnances, 1602-1794, à la date du 24 juillet 1752.

⁶⁹ A.G.R., Conseil des Finances, Reg. n° 920ter à la date: les deux octrois.

⁷⁰ Voir L. GENICOT, *Histoire des Routes belges depuis 1704*, Off. de Publicité Lebègue, 1948.

⁷¹ A.G.R., Dénombrement du Luxembourg en 1766, Liasse 1.

Chapitre extrait des « Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg à Arlon, Tome XCIX, Année 1968: «DURBUY: LE CHÂTEAU, LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DES BOURGEOIS, DE 1500 À 1795» par Fernand PIROTTE et Joseph BERNARD.